

COMMUNE DE PASSY

ELABORATION DU PLU

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC

REUNION PPA

18 février 2016



SOMMAIRE

**ADMINISTRATIF
ET TERRITORIAL**

**SOCIO
DEMOGRAPHIE
LOGEMENT**

ECONOMIE

**ENVIRONNEMENT
PAYSAGE**



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE ADMINISTRATIF ET TERRITORIAL



POS approuvé le 5 mars 1980.

Le POS a fait l'objet de plusieurs modifications.

Élaboration d'un PLU approuvé le 27 juin 2013

PLU annulé par jugement du tribunal administratif du 26 mars 2015.



Aujourd'hui, PASSY s'engage dans l'élaboration d'un nouveau PLU, prescrite le 26 NOVEMBRE 2015

L'élaboration du PLU est concerné par :

▪ La loi MONTAGNE :

- ✓ La commune est concernée par l'application de la loi Montagne => **urbanisation limitée en continuité** avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants

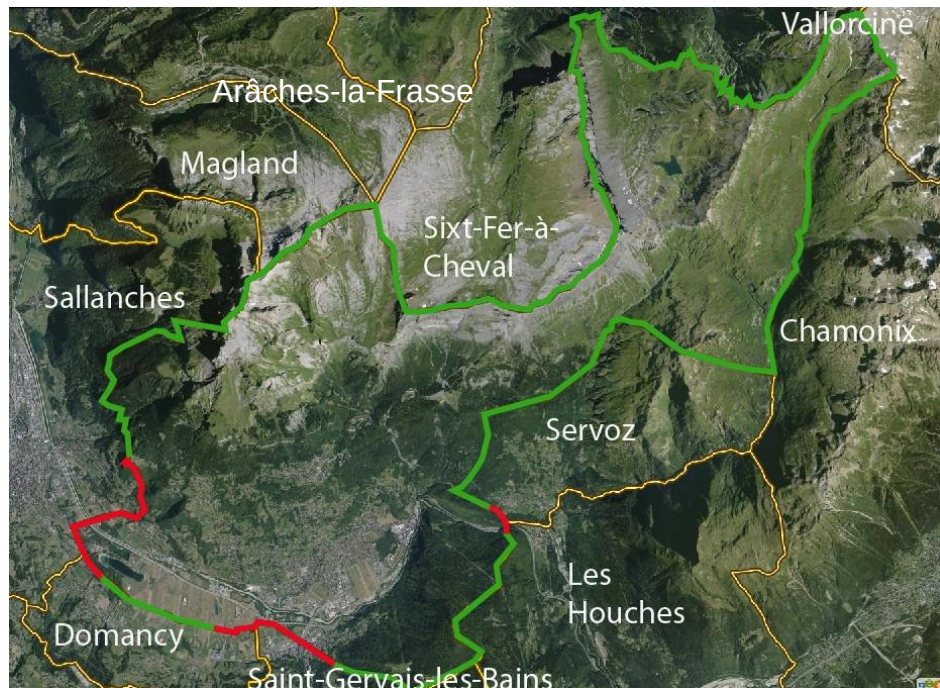
▪ L'article L122-2 CU :

- ✓ La commune appartient à une unité urbaine. En l'absence de SCoT approuvé, ouverture à l'urbanisation de zones AU ou Agricoles ou Naturelles délimitées après le 01/07/2002 conditionnée à accord du Préfet (ou EPCI en charge du SCOT), après avis CDPENAF

▪ Une évaluation environnementale

- ✓ La commune est concernée par les sites Natura 2000 « Haut Giffre » et « Aiguilles Rouges » : le **PLU est donc soumis à évaluation environnementale**.

- Une ville avec un développement en fond de vallée
- Un territoire complexe aux différentes composantes (plaine, coteau, montagne)
- Situé dans l'arrondissement de Bonneville et du nouveau canton du Mont-Blanc
- Appartient à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- Situé dans l'unité urbaine urbaine de Sallanches (entre 20 000 et 50 000 habitants)
- 10 communes limitrophes
- Un SCoT en réflexion (1 périmètre avec CPMB et Vallée de Chamonix Mont Blanc ou 1périmètre à 4 intercommunalités)



La commune dispose de nombreuses interfaces :

- *naturelles avec les 10 communes limitrophes*
- *urbaines avec Sallanches, Domancy, Saint-Gervais-les-Bains, les Houches, et Servoz*

Mais également en terme d'espaces agricoles, d'équipements, de réseaux de déplacements

DIAGNOSTIC SOCIOLOGIQUE DÉMOGRAPHIQUE LOGEMENT



• **11 214 habitants en 2012 (Insee)**
contre 11 144 en 2007
Passy représente 23% environ de la pop
CCPMB (47380 habitants - Insee 2014)
11 393 en 2013 selon INSEE (rece

• **Ralentissement de population entre 2007 et 2012**

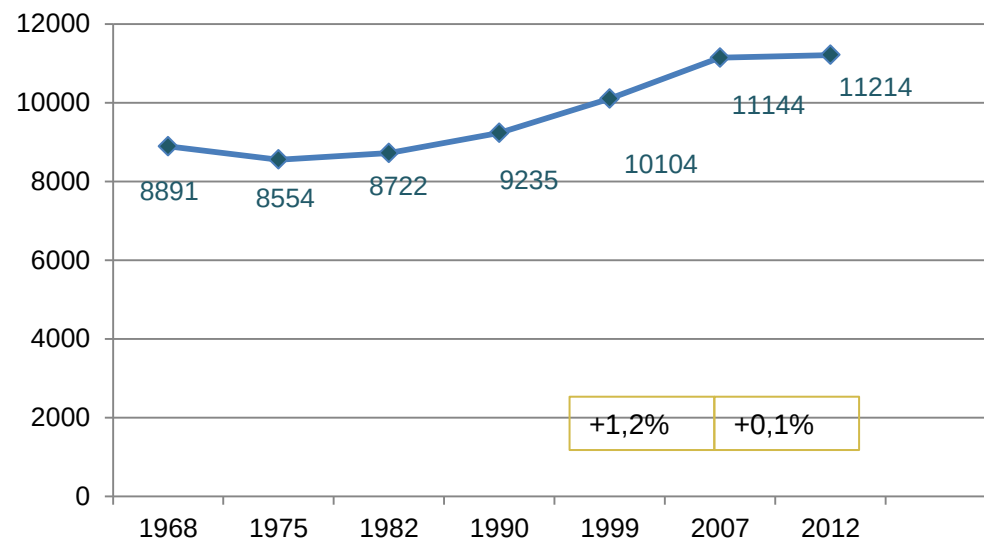
• **Lié à un solde migratoire négatif**
 (départ des passerands, apport léger de population des communes voisines)

• **Un solde naturel stable voire en décroissance**

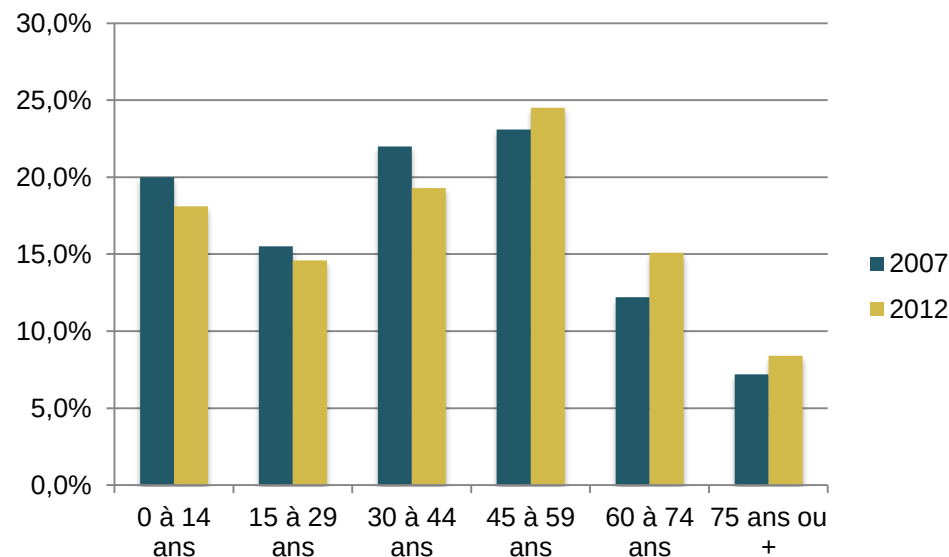
• **Evolution de la taille des ménages :**
 de 2,6 en 1999 à 2,4 en 2012 ; **71,4%**
des ménages sont des familles

• **Une population vieillissante** (la part des personnes de plus de 45 ans est de près de 50%.)

EVOLUTION DE LA POPULATION



POPULATION PAR ÂGE



Source : INSEE – RP 2012-commune

• En 2012 : 5 247 logements (INSEE)

4 408 RP

412 secondaires/occas.

427 logements vacants

	2007	2012
4 408 RP	84,6%	84%
412 secondaires/occas.	10%	7,9%
427 logements vacants	5,4%	8,1%

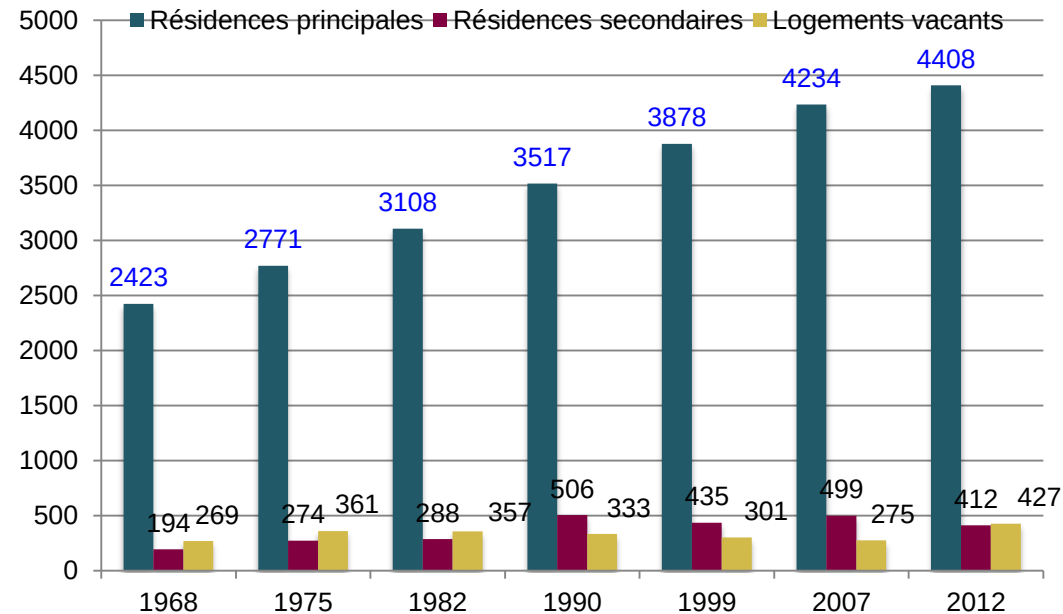
• Répartition en faveur du logement collectif même si le parc reste relativement équilibré. (données INSEE).

• Proportion de grands logements en augmentation aux dépens des logements de plus petite taille.

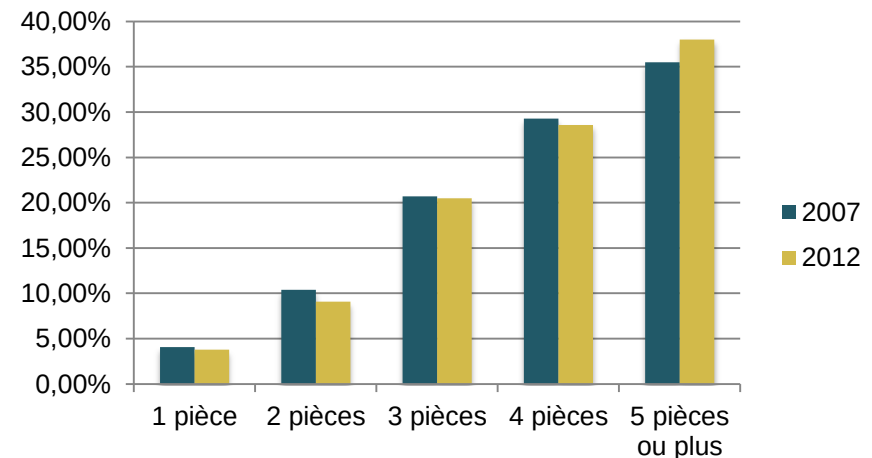
• Lits touristiques : environ 2100 lits l'été et 800 lits en hiver (source Etude mairie)



ÉVOLUTION DE LOGEMENTS PAR TYPOLOGIES



EVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS



• Depuis 2005 : environ 870 logements créés en 9 ans (source SITADEL, soit une moyenne de 96 logements par an environ.)

Répartis :

- ✓ Logements collectifs : 65%
- ✓ Logements individuels : 35%

• PLH 2013-2018 prévoit 164 logements locatifs sociaux

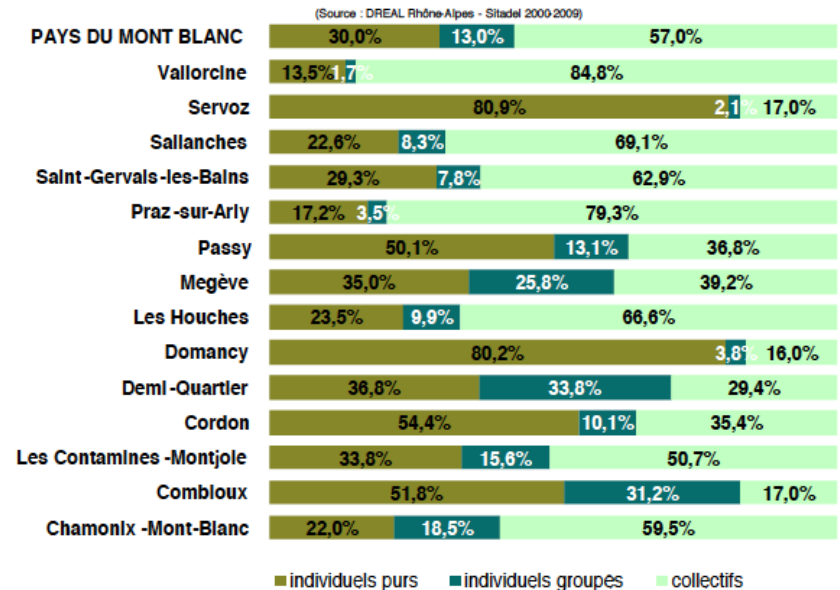
• Aucune commune de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc n'est actuellement soumise à l'obligation d'atteindre 20% de logements sociaux dans le parc de résidences principales (article 55 de la Loi SRU).

• Passy compte 13,4% de logements locatifs sociaux en 2012 (source PLH) soit 601 logements

PLAI	PLUS	PLS
25% de la production globale 2013-2018	60% de la production globale 2013-2018	15% de la production globale 2013-2018

REPARTITION SOUHAITEE POUR LA CCPMB 2013-2018

Production de logements par commune de 2000 à 2009 Source PLH



DÉTAIL PROGRAMMES OBJECTIF À PASSY PLH 2013-2018 réalisés

- Haute Savoie Habitat avec 12 logements (agréé) => programme effectué
- 46 logements dans la Plaine (Marlioz) avec Semcoda => programme effectué

DIAGNOSTIC FORMES URBAINES



Plusieurs phases d'urbanisation :

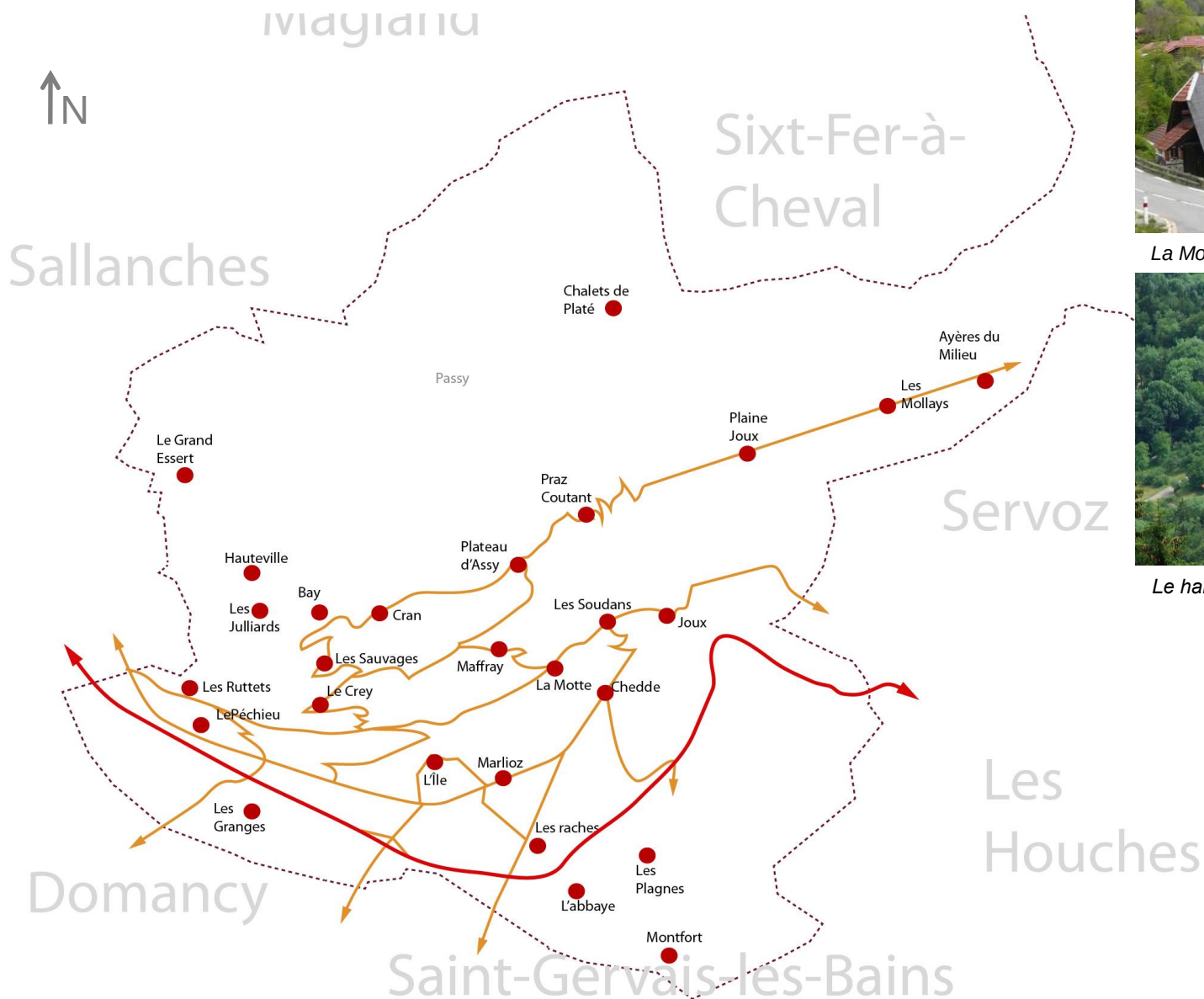
- **17^{ème} siècle** : autour des hameaux historiques (Bay...), période agraire (1/5 coteau = vignoble, vergers, pâturages), premiers chalets d'alpages
- **18^{ème}** : tourisme montagnard se développe, 1^{er} bâtiments publics édifiés (mairie, église...)
- **Milieu 19^{ème}** : révolution industrielle, développement de l'industrie à Chedde, quartier ouvrier juxta désormais l'usine
- **Début 20^{ème}** : éclairage public, création d'un groupe scolaire et d'une poste, nouvelle église à Chedde
- **années 20'** : début du tourisme de cure, 1^{er} sanatoriums
- **1930** : le plateau d'Assy est classé **station climatique**.
- **1940 - 1960** : 14 sanatoriums (+ de 2000 lits d'hospitalisation)
- **70'** : les établissements de cure reconvertis en établissements médicaux ou en centres de vacances



Usine de Chedde – fin 19^{ème}



13441 PASSY - SANATORIUM SANCELLEMOZ



La Motte



Le hameau de Cran, vu de l'alpage de Varan

Un territoire multipolaire :

- Un **patrimoine bâti diversifié** à préserver (granges, fermes d'alpage, cité-jardin, maisons fortes...)
- Des **établissements de cure à reconvertir**
- Un **patrimoine culturel important** (église de Notre Dame de Toute Grâce, maison forte de Dingy, cité jardin...)
- Une lecture d'ensemble du paysage difficile = **peu de liens entre les différentes entités urbaines**
- Des **espaces publics inégaux** qui soutiennent peu ce développement multipolaire et ne permettent pas d'en apprécier la particularité (cheminement modes doux, places...)



Les maisons jumelées de type C, Cité jardin Henry Jacques Le Même



Un grand sanatorium reconverti en appartements, suite à une protection Monument Historique (défiscalisation possible).

Les granges dans la plaine de l'Arve. Le nombre et l'ensemble créent la valeur patrimoniale. Source A. Tobé



Atouts

- Une croissance démographique toujours existante même si minime (+0,1%).
- Une population encore jeune et active même si un vieillissement est constaté
- Des actifs résidents (env 40%) = synonyme d'une vie locale
- Un tourisme qui soutient le dynamisme local.

Faiblesses

- Une croissance dépendante du solde migratoire
- Une population vieillissante avec la difficulté du maintien d'une population jeune et familiale / de jeunes actifs (difficultés à se loger sur la commune.)
- Une croissance touristique qui doit être maîtrisée et encouragée (impact environnement, déplacement, urbanisme)

Enjeux

- Définir un **objectif de capacité d'accueil** de population permanente à l'**horizon + 10 ans**
- Définir des outils réglementaires adaptés pour **assurer le maintien et l'installation d'une population permanente sur la commune**
- Assurer le **maintien d'une population familiale, jeune/jeunes actifs**

Atouts

- Une dynamique de construction qui concerne les logements collectifs
- Des capacités d'accueil tourisme été/hiver
- Logements vacants nombreux à requalifier, mutations possibles

Faiblesses

- Baisse des résidences secondaires (baisse de fréquentation touristique).
- Faible représentativité des logements de type intermédiaires
- Parc de logements peu adapté à l'installation de jeunes ménages

Enjeux

- Créer du **logement pour tous** tout en prévoyant la poursuite du **vieillissement de la population** (permettre le parcours résidentiel, le logement locatif, l'accession, le logement aidé, la diversification des logements, leur taille, le logement pour les personnes âgées, les nouveaux équipements...)
- Développer **une offre en logements sociaux adéquate** (PLAI/PLUS/Accession sociale)
- **Intégrer dans la politique d'aménagement les impacts liés aux populations non permanentes** (prendre en compte les incidences sur le développement urbain global, le logement, les déplacements et le développement économique)

Atouts

- Un patrimoine remarquable à Passy
- Des hameaux distincts et variés / Cité jardin de Chedde / les sanatoriums / édifices religieux particuliers / les greniers, fours, remises...

Faiblesses

- Un manque de valorisation de certains aspects patrimoniaux
- Une qualité des espaces publics inégale
- Un éclatement du territoire qui peut entraîner de problèmes de lisibilité

Enjeux

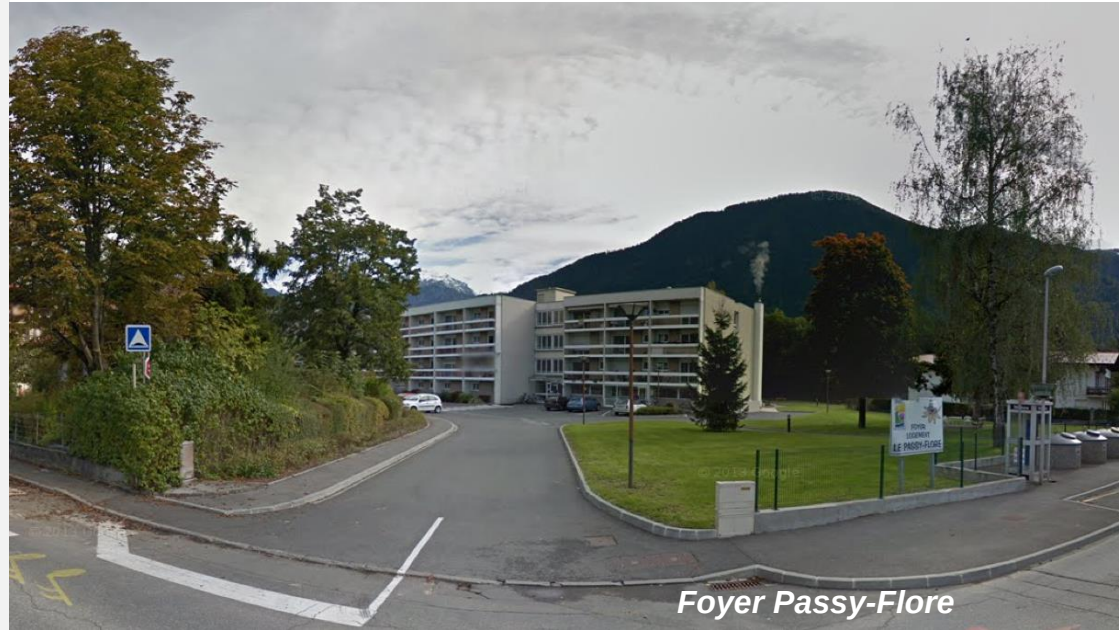
- Répertorier le patrimoine **bâti remarquable** pour en **préserver les atouts et maîtriser sa remise en état**
- Définir des outils règlementaires adaptés pour permettre la **création d'espaces publics de qualité**
- Définir des règles pour **l'intégration des commerces dans l'environnement**. (zone du Super U et de Quechua...)
- Encourager les études pour la **création d'une centralité à Chedde**
- Dans le cadre de l'étude touristique, conforter **l'effort de signalisation du patrimoine remarquable**, sa valorisation et son accès

DIAGNOSTIC EQUIPEMENT



De très nombreux équipements avec une grande diversité (sportifs, social, loisirs)

- Complexe sportif du plateau d'Assy
- Complexe de Marlioz 1 et 2
- Boulodrome, terrains de basket et hand à Jonction
- Complexe de Chedde
- Aires sportives des écoles
- Aire d'envol parapente à Plaine Joux et atterrissage à Chedde
- Stand de tir rue de Platé
- Lac de passy
- Site de Plaine-joux
- Un foyer-résidence personnes âgées Passy-Flore
- Une EHPAD
- Un pôle social à Marlioz



Foyer Passy-Flore



Terrain de foot avenue de Warens



Boulodrome à Jonction

4 structures d'accueil petite enfance (halte garderie, une micro-crèche, une crèche familiale à Chedde, multi-accueil au Plateau d'Assy)

- Lycée du Mont Blanc (effectifs stagnants)
- Collège de Varens (effectifs stagnants)

- Cantine « Restomômes » à Chedde
- Restaurant de l'Abbaye
- Extension du bâtiment Passy Flore
- Restaurant école de Passy Chef-Lieu

-Bibliothèque à Chedde

-Ecole de musique

REMARQUE : plus beaucoup d'espaces disponibles pour accueillir de nouveaux équipements ou extensions



DIAGNOSTIC DEPLACEMENTS

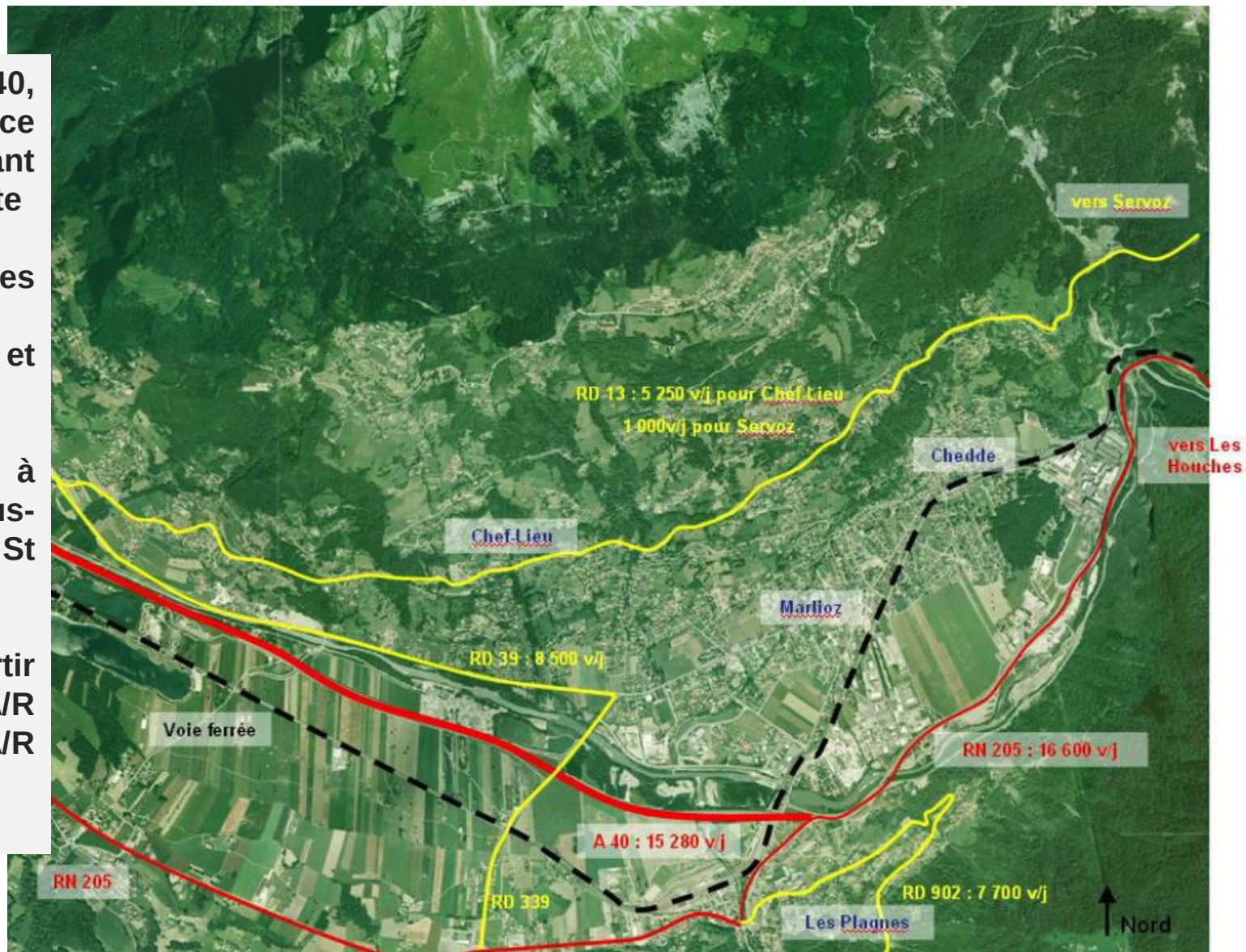


Présence de l'A40,
source de nuisance
mais assurant
desserte importante

RN 205 vers les
Houches
RD13 vers Servoz et
Chef-Lieu

Voie Ferrée (gare à
Chedde) sous-
exploitée = liaison St
Gervais-Martigny

Ligne de car à partir
du Fayet (2A/R
semaine et 5A/R
weekend)



1414 places de parkings en 2005

+ Nouveau parking au cimetière de Chedde = environ 55 places, au Chef-Lieu à hauteur de l'hôtel, au Plateau d'Assy route des Granges.

- 3 emplacements retenus par le SYANE pour mise en place des bornes de charge pour véhicules électriques :

- parking Mattel à l'Abbaye
- place Berger à Chedde
- parking Pfullingen au Chef-Lieu



Secteur	Places pour VL	Places handicapé	Autres
Chef-lieu	113	2	7
Chedde	390	7	6
Marlioz	496	7	0
Plateau d'Assy	311	5	7
Les Plagnes	104	2	0
Total	1414	23	20

VL : Voitures légères

Source : commune de Passy, 2005

Autres : sécurité, PM, Cars et Poids Lourds

DIAGNOSTIC ECONOMIE

*En attente du
diagnostic
agricole*



- Une population majoritairement composée d'actifs : 74,2 % en 2012, soit 5407 actifs (contre 76,3 % en 2007) et 3845 emplois en 2012 (3933 en 2007). **78,7% d'actifs CCPMB**

- Taux de chômage à 7,2% en augmentation (7 % en 2007) **4,9% taux de chômage CCPMB**

- 3 catégories socio professionnelles dominantes : employés/ Ouvriers /Professions intermédiaires

- 42,9 % des actifs résident et travaillent à Passy en 2012, (46,2% en 2007). **48% des actifs de la CCPMB travaillent dans leur commune de résidence**

- 146 personnes résidentes à Passy travaillent dans le canton de Genève en 2014, contre 127 en 2012 et 22 en 2004. **Domancy(28), Megève (26), St Gervais (36) , Passy (146) et Sallanches (277)**

- 384 établissements inscrits au registre de la CCI en 2014 contre 370 en 2011. Baisse effectifs constatée dans le secteur de la santé / Hausse commerce de détail, BTP et industrie entre 2013 et 2014 (URSSAF)

La filière Santé du Plateau d'Assy compte environ 500 lits, soit 250 lits supprimés ou délocalisés depuis 2005 (fortement encadré au niveau de la réglementation).

Une rénovation des bâtiments à envisager.



Passy est dotée de commerces dont certains de **proximité** notamment situés à Chedde, sur le Chef-Lieu et au Plateau d'Assy

Une hausse des effectifs des établissements commerciaux constatée entre 2013 et 2014 (URSSAF)



- 1 PAE du Mont Blanc
- 1 ZA de Marlioz
- 1 ZAE des Egratz
- 1 ZI de Chedde

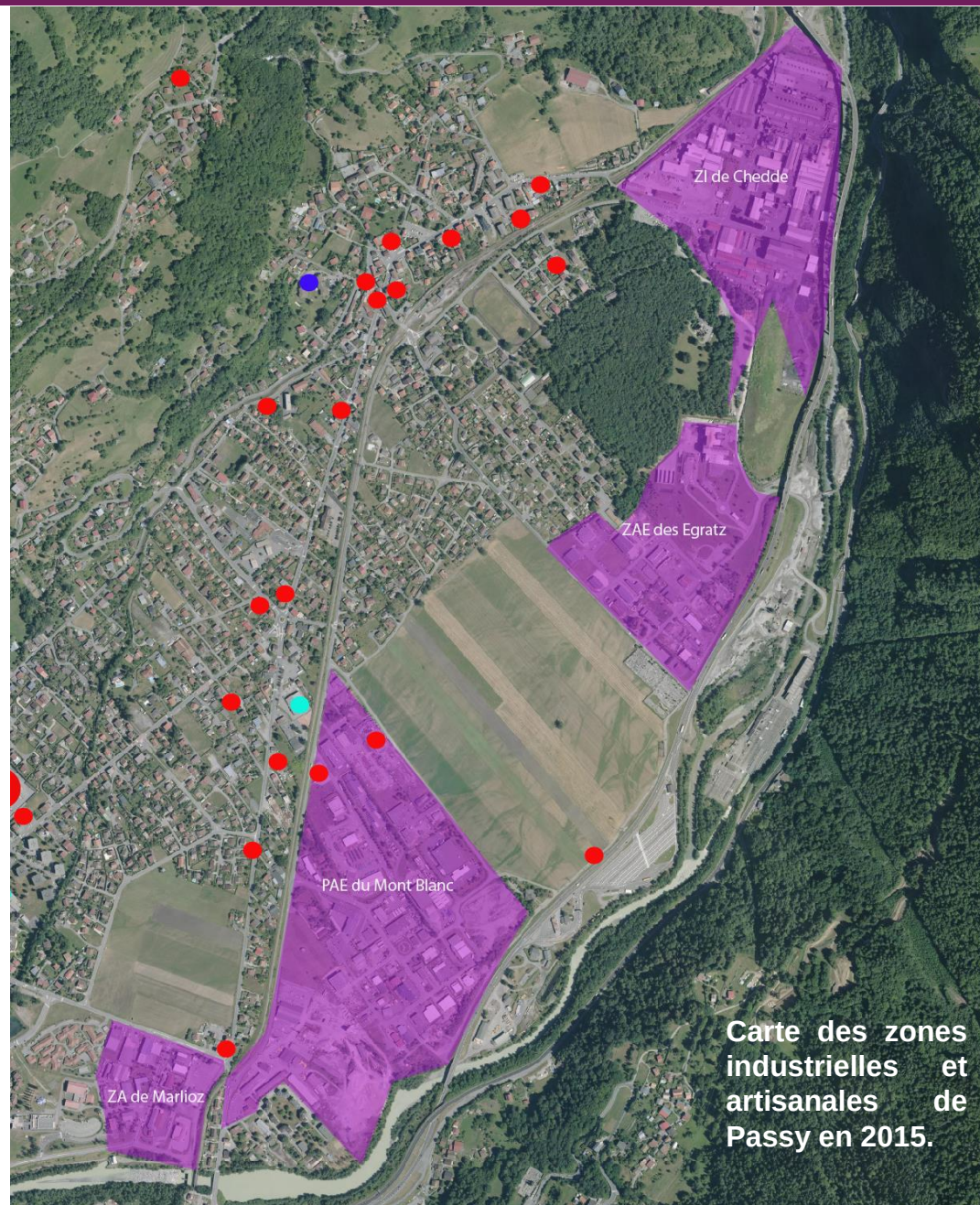
=> dynamisme économique mais un parc industriel et artisanal actuellement saturé

=> une pollution nuisible (industrie lourde) pour la qualité de vie de la population et pour l'image de Passy.

Des perspectives envisagées pour mobiliser les disponibilités foncières et pour permettre l'implantation d'activité filière bois.



Entreprise SGL Carbon



Carte des zones industrielles et artisanales de Passy en 2015.

• **Patrimoine naturel, bâti et culturel remarquable** et important d'un point de vue local et supra local.

• 4 sites attractifs (ci à droite)

• Si une valorisation de ces atouts existe aujourd'hui, elle n'est visiblement pas suffisante pour donner toute l'attractivité attendue à Passy.

• Facteurs à l'origine du manque d'attractivité (étude touristique AXITER 2015) :

- **l'organisation spatiale** touristique éclatée .

- **l'accessibilité et la visibilité des sites** (parkings, fléchage..)

- **l'absence de « pôle de vie »**, une faible attractivité de l'hébergement

- une **information touristique** généralement peu accessible.

- Un manque d'**homogénéité des sites** (mobiliers, site internet, signalétique...)



Base de loisir



Mountain store



Plaine Joux



Le plateau d'Assy et les anciens sanatoriums

Atouts

- De nombreux résidents actifs (42%) = dynamisme local
- Des activités diversifiées
- Des commerces de proximité existants et des commerces spécialisés attractifs
- Des établissements de santé encore en activité

Faiblesses

- La crise économique fragilise les structures d'ampleur = chômage en hausse sur le territoire
- La dispersion des commerces, fragilisant leur pérennité (pas de synergie)
- L'absence de centralité
- Le manque de visibilité pour les commerces, des difficultés d'accessibilité (trottoirs, fléchage...)
- Un parc de santé vétuste, non pérenne, excentré des pôles de vie

Enjeux

- Maintenir les emplois existants et développer des activités économiques en lien avec la structuration des pôles urbains
- **Organiser, développer et conforter l'offre commerciale c'est mener une politique sur : le regroupement de certains commerces de proximité dans des espaces moteurs, la mise en valeur des commerces existants par une signalétique adaptée et des espaces publics de qualité, l'installation de nouveaux commerces de bouche, le maintien du marché, la favorisation des circuits courts**

Atouts

- Demande renouvelée pour l'accueil de nouvelles structures
- Dynamique économique en synergie (localisation groupée des ZI)
- Accessibilité des ZI et visibilité
- Friches potentielles pour permettre la relocalisation au sein des ZI de nouvelles activités

Faiblesses

- Pollution et nuisances visuelles, sonores...
- Parc industriel à proximité d'espaces agricoles, naturels ou d'habitations.

Enjeux

- Anticiper l'accueil d'un nouveau tissu industriel et artisanal, c'est mener une politique sur : les sites et les situations des futurs espaces d'accueil, la mutualisation et l'organisation des aménagements déjà à disposition, le soutien des ambitions vertes.
- Définir une stratégie économique à l'échelle de la Passy centrée autour du développement du tourisme et des commerces de proximité, du confortement de l'industrie et de l'artisanat.

Atouts	• Un patrimoine bâti et naturel important à valoriser • Des cheminements piétons existants et fléchés • Des structures d'accueil pour le tourisme (hébergement, activités de plein air, station de ski...)
Faiblesses	• Vétusté des structures de loisir • Non homogénéité des espaces touristiques à l'échelle de la commune (charte commune des espaces publics, publicités...) • Un office du tourisme excentré et peu visible • Accessibilité et mise en valeur des abords des sites
Enjeux	• Repositionner l'offre touristique et de loisirs de Passy, c'est mener une politique sur : • la qualité des installations, équipements et aménagement, • la signalétique et la communication autour des différents évènements et sites disponibles, • la diversification ou le renforcement de certains segments originaux et spécifiques de Passy, • la définition de la cible visée.

DIAGNOSTIC CONSOMMATION SPATIALISATION



Cartographie provisoire, dans l'attente des données de la DDT

Principes

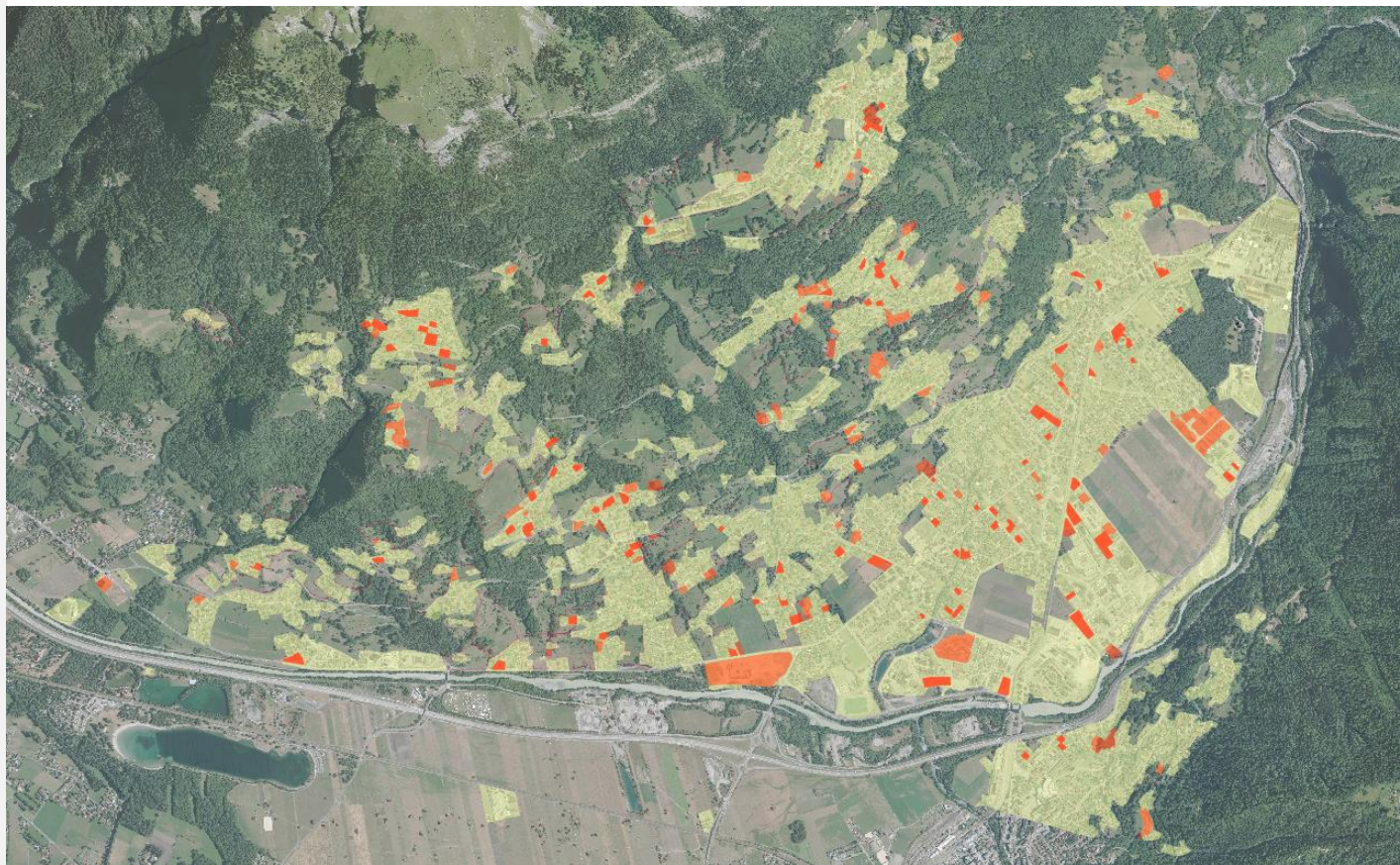
L'analyse a été réalisée par comparaison entre :

- L'orthophoto de 2004,
- Le fond cadastral 2015,
- Streetview de Google

Une visite de terrain et un travail d'analyse avec les services de la Mairie ont permis d'affiner ce travail.

574 ha sont urbanisés, bâtis ou occupés par des voiries dans les secteurs bâtis (surface de la commune : 80 km²)

40 ha ont été urbanisés sur 2004-2015, toutes occupations du sol confondues (dont 15 ha environ pour activités / équipements)

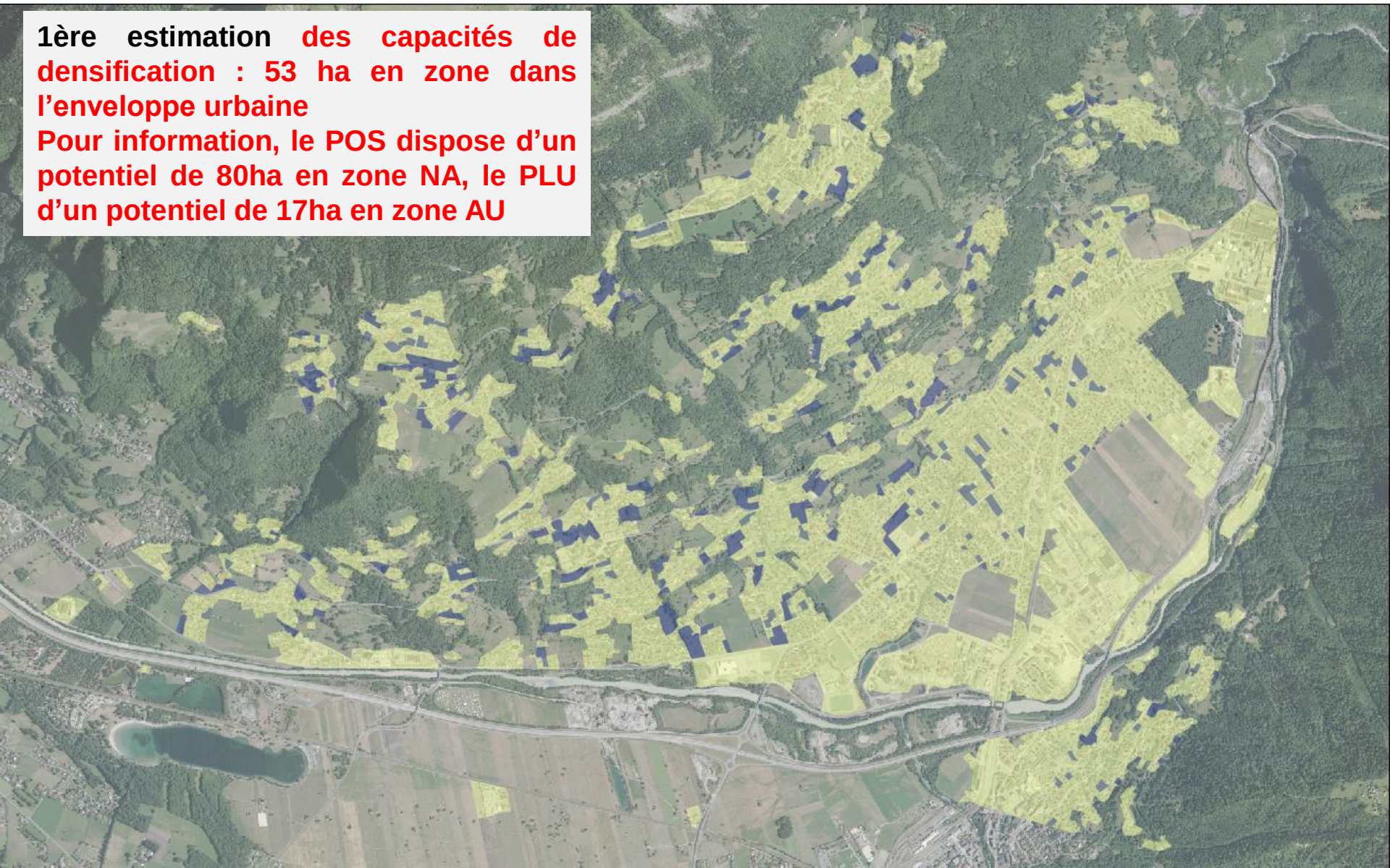


DIAGNOSTIC CAPACITÉ DENSIFICATION

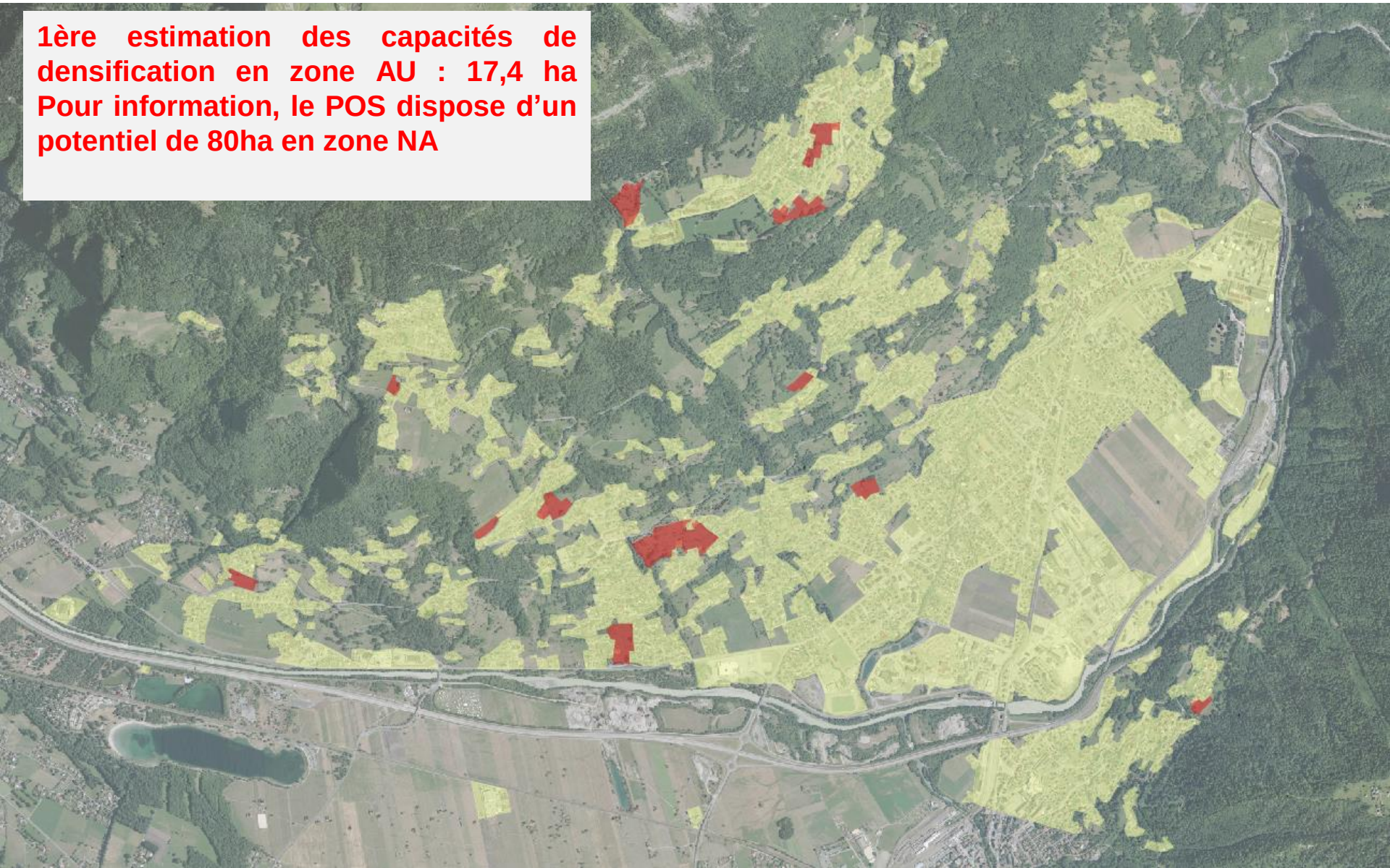


1ère estimation des capacités de densification : 53 ha en zone dans l'enveloppe urbaine

Pour information, le POS dispose d'un potentiel de 80ha en zone NA, le PLU d'un potentiel de 17ha en zone AU



1ère estimation des capacités de densification en zone AU : 17,4 ha
Pour information, le POS dispose d'un potentiel de 80ha en zone NA



ENJEUX

Fixer à travers le PADD des objectifs de modération de consommation de l'espace.

Il s'agira plus particulièrement de veiller à :

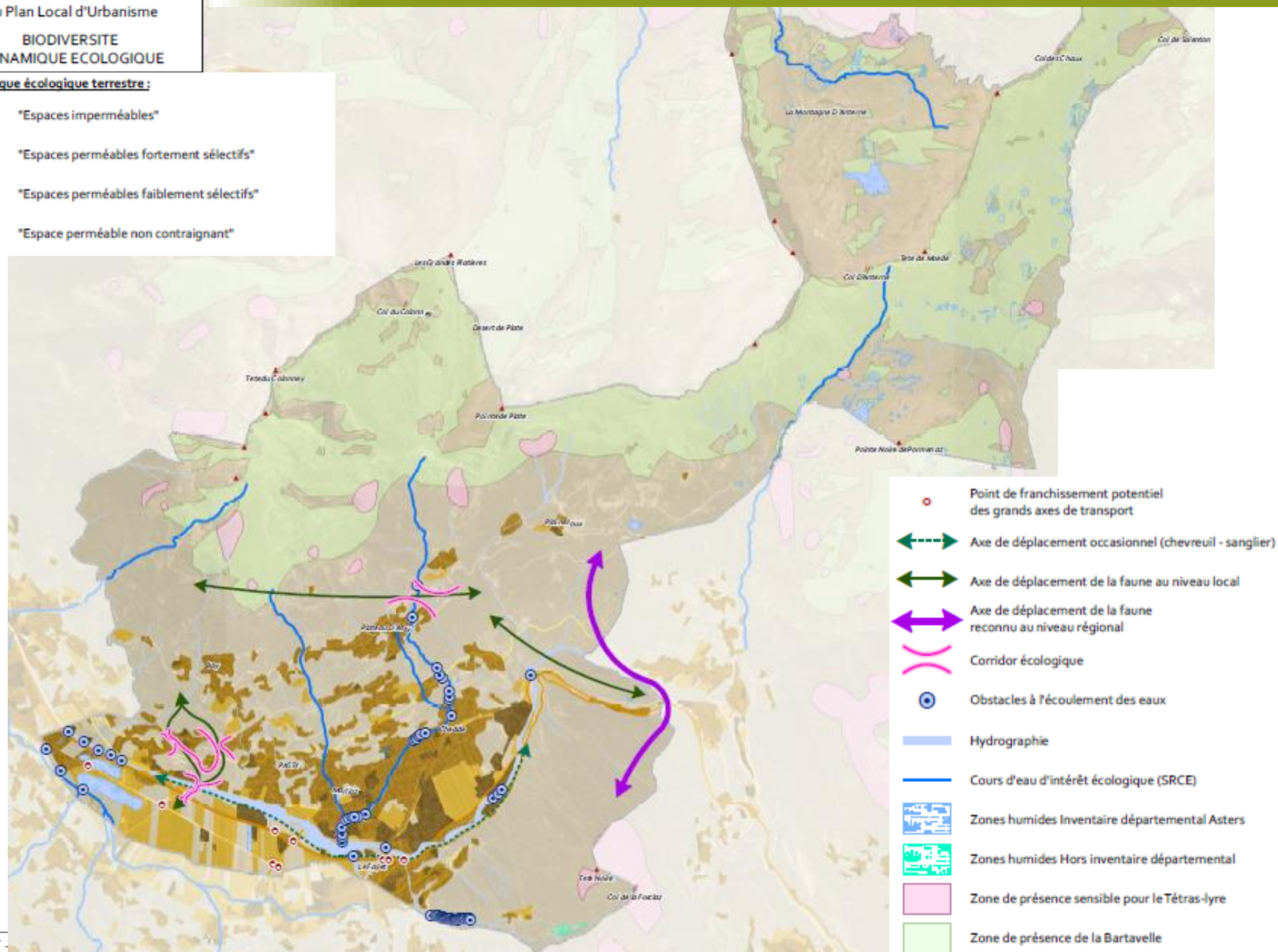
- **Maîtriser, orienter, d'une manière générale la croissance du parc de logements,**
- **Assurer prioritairement et beaucoup plus fortement la réalisation des futurs logements dans l'enveloppe urbaine existante.**
- **Maîtriser la consommation de terrain dédié à l'habitat individuel qui consomme du terrain ; poursuivre le développement des formes urbaines alternatives telles que du petit collectif et de l'intermédiaire.**
- **Organiser l'urbanisation sur l'armature urbaine de la plaine, mais également dans le pied de coteau et dans les hameaux.**
- **Vérifier l'opportunité de poursuivre le développement des coteaux**
- **Identifier le potentiel de mutation du bâti : bâtiments désaffectés, potentiel de réhabilitation...**

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT PAYSAGE



Dynamique écologique terrestre :

- "Espaces imperméables"
- "Espaces perméables fortement sélectifs"
- "Espaces perméables faiblement sélectifs"
- "Espace perméable non contraignant"





ATOUTS	FAIBLESSES
➤ De vastes espaces naturels préservés (en montagne), réservoirs de biodiversité reconnus et préservés par de multiples zonages réglementaires et d'inventaires. ➤ Des documents de gestion pour les espaces naturels d'intérêt patrimonial (RN, N2000). ➤ Un axe de déplacement de la faune identifié au niveau régional, situé dans un espace sous faible pression d'aménagements.	➤ Des continuums écologiques contraints sur les coteaux et dans la vallée (rive droite de l'Arve). ➤ Des axes de déplacement entre le massif des Fiz et celui du Mt Blanc fortement contraints par l'urbanisation, les axes de transports et les nuisances lumineuses.

ENJEUX

La préservation durable des réservoirs de biodiversité identifiés en montagne et dans la plaine et leurs mosaïques de milieux interconnectés favorables à la biodiversité (pelouses, forêts, landes, milieux humides, cours d'eau et plan d'eau, ...)

La dynamique fonctionnelle des espaces naturels du coteaux et de la vallée sous la pression de l'urbanisation diffuse, des équipements et d'une pollution lumineuse :

Les milieux associés aux cours d'eau et en particulier à l'Arve

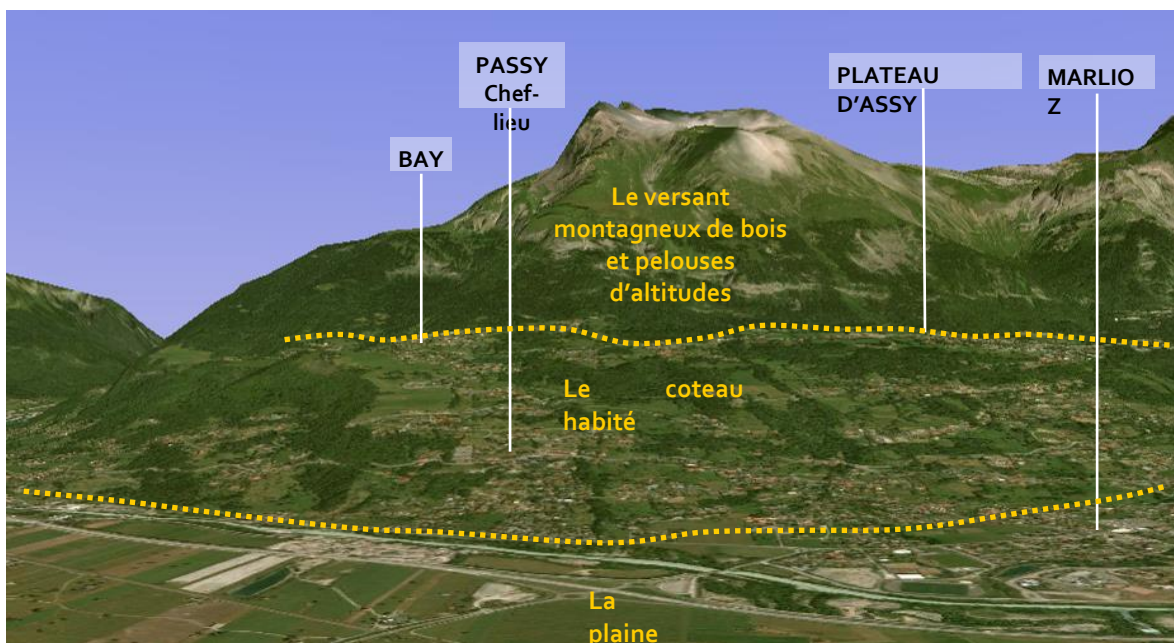
Les continuums écologiques (coupures vertes), encore présent entre les espaces urbanisés.

3 grandes entités paysagères

• **Les paysages de coteaux** = paysage émergeant
 - Limites difficiles à distinguer en raison de l'urbanisation diffuse
 - Restent des espaces boisés et les quelques tènements agricoles encore préservés, atténuent par endroit cet effet de diffusion.
 - Surplombé par des espaces boisés, des reliefs montagneux en amont du Plateau d'Assy

• **La plaine urbanisée** = occupé par l'urbanisation et les équipements.
 - Habitat résidentiel peu dense bâti le long des voies, quelques collectifs (Marlioz, l'abbaye) et petits collectifs historiques (Les Nids).
 - Des commerces, services et espaces collectifs existants entre Marlioz et Chedde - Absence de centralité (peu d'espaces publics structurants et fonctionnel)
 - Viaduc de l'autoroute Blanche et les zones d'activités.

• **La plaine agricole** :
 3 grandes composantes :
 infrastructures de transport très perceptibles/ des lacs d'anciennes gravières reconvertis pour le loisir/ un caractère agricole marquant. (granges et grandes prairies agricoles...). L'échelle de perception du caractère agricole dépasse la commune de Passy et s'étend au sud sur les communes de Domancy et Saint-Gervais.



ATOUTS	FAIBLESSES
➤ Dans l'espace urbanisé (1/3 Sud), un paysage valorisé par les ouvertures de vues sur la haute montagne depuis les coteaux et la plaine agricole qui souligne ce caractère grandiose. ➤ Un paysage de moyenne montagne (2/3 Nord) marqué par l'exploitation pastorale et une mosaïque de milieux au caractère paysager typique : multitude de zones humides, lapiaz, éboulis et falaises qui marquent fortement les vues sur la commune depuis le versant Nord.	➤ Le développement diffus de l'urbanisation sur les coteaux avec une uniformisation progressive des perceptions proches (perception résidentielle) et une déstructuration de séquences lisibles le long des axes routiers (bâti/non bâti, ouvert/fermé, habitat/activités économiques, ...). ➤ L'absence de centralités ou leur perception diffuse (Marlioz-Chedde). ➤ Un paysage en mutation non encore structuré d'une identité agricole et industrielle vers une identité urbaine résidentielle et touristique. ➤ Un statut particulier du secteur de l'Abbaye, raccordé à l'entité urbaine du Fayet mais qui reste à structurer dans cette polarité.

ENJEUX

La structuration des espaces bâtis du coteau :

La maîtrise de l'étalement urbain : définition des polarités et des enveloppes urbaines à contenir.

Le développement d'un urbanisme de « réparation » pour une meilleure lisibilité des interfaces entre espaces urbanisés, espace agricole et naturels.

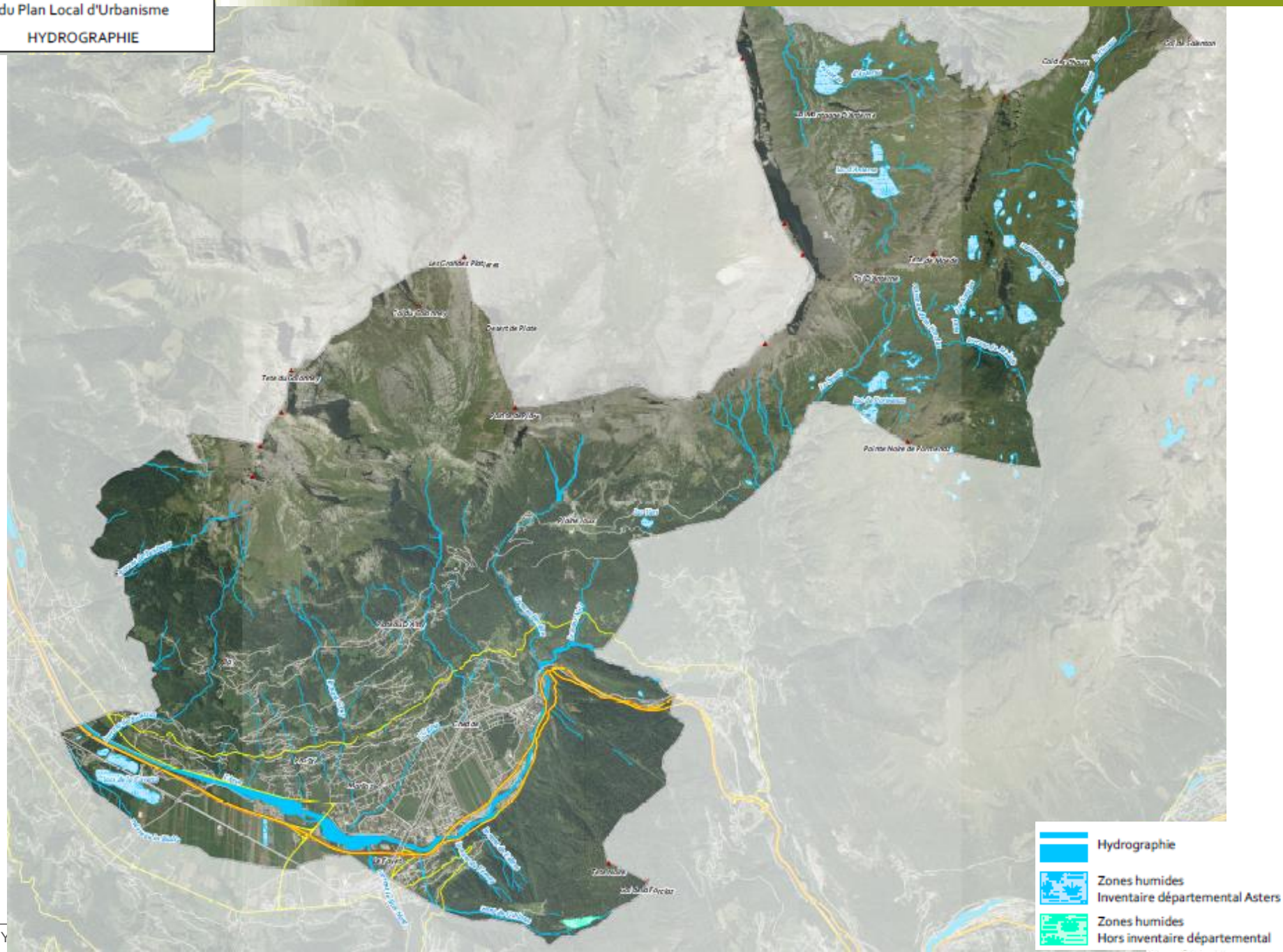
La structuration et qualification des séquences paysagères de bords de route (coupures d'urbanisation en particulier).

La structuration de centralités fonctionnelles lisibles, en particulier dans « la plaine urbanisée » (Marlioz, Chedde, Abbaye en lien avec la polarité du Fayet).

La pérennité des espaces agricoles structurant les paysages :

Sur les coteaux, en jugulant l'effet de fragmentation par l'urbanisation diffuse, des unités fonctionnelles d'exploitation (grands tènements, connexions entre les tènements)

En plaine, en pérennisant les grands espaces de respiration du fond de vallée urbain et industriel comme les grands agricoles.



ATOUTS	FAIBLESSES
➤ Un SAGE en cours de réalisation sur le bassin versant de l'Arve. ➤ Des masses d'eau souterraines de bonne qualité. ➤ Un réseau hydrographique développé avec des données de qualité nombreuses et surtout récentes. ➤ Bonne qualité de la Diosaz, du Souay, du lac, du ruisseau d'Anterne et du lac de Pormenaz ➤ + <i>Données Annexes sanitaires</i>	➤ Dégradation de la qualité hydrobiologique de l'Arve, de l'Ugine, du Bon Nant et de la Bialle. ➤ Dégradation de la qualité physicochimique de l'Arve au niveau de la commune. ➤ + <i>Données Annexes sanitaires</i>

ENJEUX

La qualité des cours d'eau :

L'amélioration globale de la qualité des eaux de l'Arve, du Bon Nant, de la Bialle et de l'Ugine et le maintien de celle des autres cours d'eau.

La surveillance des rejets polluants.

Les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux humides : préservation des espaces de liberté des cours d'eau, préservation des boisements de berge, préservation et restauration des continuités biologiques et hydrauliques.

La mise en place prochaine du SAGE, et notamment de ses orientations à l'échelle communale.

+ *Données Annexes sanitaires*

ATOUTS	FAIBLESSES
➤ Un PPGDND (déchets non dangereux) et un PPGD-BTP récents sur le département. ➤ Une collecte des déchets complète. ➤ Des ratios d'OMr et d'OMA qui diminuent. ➤ Développement du compostage individuel et collectif pour diminuer la quantité d'OMr. ➤ Une valorisation énergie et matière sur l'UIOM de Passy.	➤ Un tri sélectif peu réalisé par les touristes et les professionnels et un refus de tri en forte augmentation. ➤ Une filière de compostage des déchets verts décentralisée, qui génère des transports importants. ➤ A termes, plus solution locale pour les déchets inertes.

ENJEUX

L'effort de tri (qualité), de compostage et surtout de réduction à la source de la production de déchets.

La relocalisation de la filière compostage des déchets végétaux, en s'appuyant sur le potentiel agricole important du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
➔ Les risques présents sur la commune sont connus et localisés. ➔ Un PPRn et d'autres documents relatifs au risque d'inondation de l'Arve approuvés.	➔ Des risques non négligeables sur la commune et un territoire aménagé contraint par les aléas naturels, en particulier de mouvements de terrain et de débordements torrentiels. ➔ Des risques technologiques présents du fait des axes routiers très empruntés.

ENJEUX

La gestion raisonnée des eaux pluviales : préserver la perméabilité des sols, développer les techniques de rétention/infiltration.

Les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et la fonction hydraulique des zones humides présentes sur la commune.

La qualité et l'entretien des boisements : boisements de berges et du lit majeur des cours d'eau et boisements de protections en zones de montagne.

Réglementation des zones

- Zones à prescriptions fortes
- Zones de Forêts à Fonction de protection Inconstructibles
- Zones à prescriptions fortes Reconstruction des bâtiments sous conditions
- Zones à prescriptions faibles à moyennes Constructibles sous conditions
- Zone non réglementée par le P.P.R.



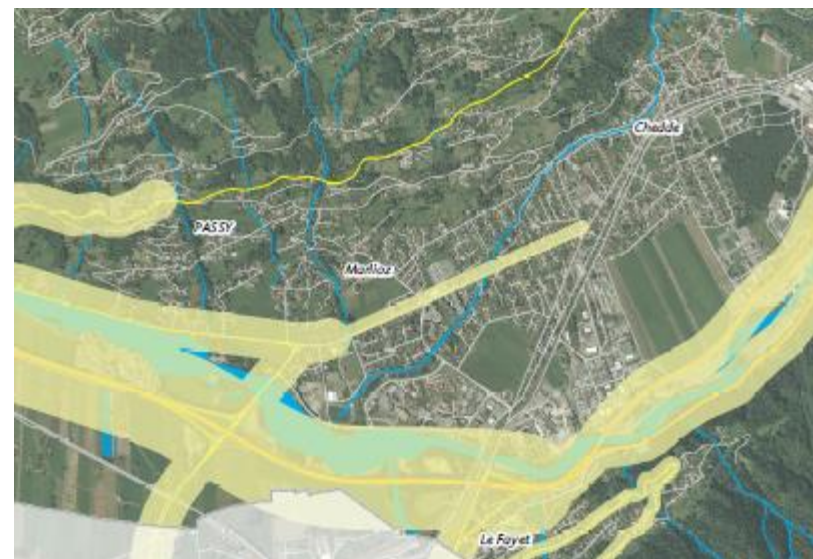
ATOUTS	FAIBLESSES
➤ Classement des infrastructures routières à caractère réglementaire. ➤ Un PPBE récent et un programme d'action permettant la réalisation de divers travaux pour réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores.	➤ Des infrastructures routières bruyantes nombreuses et très présentes en fond de vallée, avec des incidences pouvant aller au-delà de la bande de protection réglementaire (bas de coteau) et une zone particulièrement contrainte au niveau du Fayet/l'Abbaye.

ENJEUX

Les efforts réalisés aux abords des infrastructures routières dans le cadre du PPBE 2014-2018.

L'exposition des populations aux nuisances sonores à proximité de ces routes classées.

L'organisation du territoire pour limiter les déplacements en voiture individuelle : mixité des fonctions (habitat, services, commerces, emploi), développement de modes de déplacements doux, des transports collectifs (train en particulier) et du covoiturage



ATOUTS	FAIBLESSES
➤ Des énergies renouvelables qui se développent, avec une part importante des ENr dans le mix énergétique du secteur résidentiel. ➤ Le potentiel de développement des ENr...	➤ Vulnérabilité importante du territoire aux changements climatiques. ➤ Une consommation d'énergie importante par l'habitat, les transports et le tertiaire. ➤ Une dépendance à la voiture individuelle encore importante, notamment pour les trajets domiciles-travail plutôt axés vers l'extérieur de la commune. ➤ Un réseau de cheminements doux fragmenté. ➤ ... mais un potentiel encore peu exploité.

ENJEUX

L'adaptation du projet de développement et des modes d'aménagements aux évolutions climatiques.

Les économies d'énergie dans les transports et l'habitat :

Développement du territoire pour favoriser la mixité des fonctions et les modes de déplacements actifs.

Développement de formes urbaines et architecturales plus économes en énergie.

La dynamique de développement des énergies renouvelables.

ATOUTS	FAIBLESSES
➔ Un PPA en cours sur la vallée de l'Arve et donc des actions mises en œuvre ou en projet à l'échelle du territoire. ➔ La surveillance permanente des polluants atmosphériques et la connaissance de leurs sources.	➔ Des dépassements des normes réglementaires réguliers.

ENJEUX

La réduction à la source des rejets de composés polluant l'atmosphère :

Politique de rénovation de l'habitat et développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

Organisation du territoire pour limiter les déplacements : mixité des fonctions, développement de modes de déplacements doux (piéton, vélo) et des alternatives au déplacement en voitures individuelles (TC, covoiturage, transport à la demande).

La maîtrise des effets directs et indirects à long terme sur la santé des populations exposées des rejets des industries inscrites à l'Irep.

Les efforts réalisés dans le cadre du PPA.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT



	Point Fort	Point Faible
Zonage / SDA	- Schéma directeur d'assainissement (juillet 2015). - Carte d'Aptitude des sols existante.	Zonage en vigueur de 2003 – Nouvelle proposition non soumise à enquête publique => à mettre à jour dans le cadre du PLU.
Assainissement Collectif	95,5 % des habitations sont assainies collectivement	
Réseaux		Seulement 47,4 % du réseau de collecte sont en séparatif.
STEP	Traitement à la station d'épuration intercommunale de Passy.	
Assainissement Collectif Futur	Projets d'extension du réseau d'assainissement collectif proposés par le schéma directeur.	Pas de programmation à ce jour.
Assainissement Non Collectif	+/- 4,5 % des habitations actuellement.	De nombreuses non-conformités sur les installations contrôlées (20% d'installations contrôlées conformes).

	Point Fort	Point Faible
Ressources (QUANTITATIF)	• SDAEP révisé en juillet. • Les ressources disponibles couvrent 100% des besoins moyen à l'horizon 2040.	• SDAEP non soumis à enquête publique
Ressources (QUALITATIF)	• Les eaux sont traitées par chloration au niveau des réservoirs de Praz-Coutant et Soudans, ainsi qu'au niveau de la distribution du village de Montfort. • Qualité conforme du point de vue physico-chimique.	• 2 non-conformités bactériologiques en 2014.
Réseau de distribution	• Plusieurs unités de distribution maillées entre elles (mis à part Le Châtelard) ⇒ sécurisation du réseau • Existence d'un schéma de distribution.	• Rendement moyen du réseau (68%), réseau soumis aux fuites, à améliorer.
Réservoirs	• Sécurité d'approvisionnement globalement satisfaisante actuellement pour les besoins moyens et de pointe.	• Capacité d'approvisionnement pouvant devenir limitée pour les besoins de pointe à long terme .
Défense Incendie	• 370 hydrants couvrent l'ensemble du territoire urbanisé de la commune. • Bonne couverture incendie.	• 35 % des PI ne sont pas conformes.

	Point Fort	Point Faible
Ordures Ménagères	• Collecte au niveau de bacs roulants. • Collecte 4 fois par semaine	
Tri Sélectif	• Collecte en point d'apport volontaire au niveau de conteneurs semi-enterrés	
Compostage	• Mise à disposition de composteurs individuels à tarif préférentiel • Incitation à la gestion « à domicile » des déchets verts	• Pas de sites de compostage collectif existant sur la commune
Déchetteries	• Accès aux 4 déchetteries Intercommunales • Horaires d'ouverture complémentaires	
Déchets des professionnels	• Acceptés en déchetteries • Déchetterie réservée aux professionnels en service à Sallanches	• Pas de redevance spéciale, mais réflexion en cours
Déchets Inertes		• Pas d'installation de stockage des déchets inertes publique à l'échelle communale ou intercommunale

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

